

---

**Délibération n° D2023-09-01-Ins**  
**Le conseil d'administration de l'université Jean Moulin**  
**en séance du 19 septembre 2023**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et suivants ;  
Vu la délibération n° D2017-10-07-ins du 24 octobre 2017 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de l'université Jean Moulin ;  
Vu la délibération n° D2019-01-01-ins du 8 janvier 2019 portant approbation par le conseil d'administration des statuts de l'université Jean Moulin,

Sur proposition du président de l'université Jean Moulin,

Après en avoir délibéré,

**Décide**

d'approuver le procès-verbal du conseil d'administration du 23 mai 2023.

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	28
✓ Nombre de voix pour :	25
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	3

**Lyon, le 19 septembre 2023**

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,**  
**Le premier vice-président chargé du conseil d'administration,**  
**du pilotage et de la stratégie numérique**



**Gilles BONNET**

**PROCÈS-VERBAL**

**Séance plénière du conseil d'administration du 23 mai 2023**

Les membres du conseil d'administration (CA) de l'université Jean Moulin se sont réunis le mardi 23 mai 2023 à 15h en salle CAILLEMER et par visioconférence via WEBEX, sous la présidence de Monsieur Gilles BONNET, premier vice-président chargé du conseil d'administration, du pilotage et de la stratégie numérique, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Informations générales**

**Partie A**

1. Procès-verbaux du conseil d'administration du 24 mai 2022 et du 14 mars 2023
2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023
3. Présentation du plan de sécurité numérique
4. Lettre d'orientation stratégique et de moyens pour l'exercice 2024
5. Cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie à l'occasion d'évènements particuliers
6. Politique de restauration
7. Calendrier universitaire 2023-2024
8. Protocole transactionnel
9. Remises commerciales, remises gracieuses
10. Désignation du commissaire aux comptes
11. Modalités d'élection des grands électeurs au CA de la COMUE (collège 6 des représentants des usagers)
12. Élection des grands électeurs au CA de la COMUE (collège 6 des représentants des usagers)

**Partie B**

Organisation pédagogique

Bilan CVEC 2022

Tarifs des diplômes d'établissement 2023-2024

Bonification « Solidarité-Handicap »

Point relatif au SGRI

Points relatifs au Service des sports

Points relatifs à la faculté de droit

Points relatifs à l'IAE

Nouvelle dénomination Master et DU de la faculté de philosophie

Tarifs 2023-2024 FC3

Tarifs DU « Enjeux et dynamiques de la transition écologique » SGTE

Convention pour approbation

### **Partie C**

Arrêtés de suspension d'enseignements et d'activités

Conventions pour information

### **Questions diverses**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs :** BENNAFLA Karine, BONNET Gilles, CARPANO Eric, DEUMIER Pascale, HOURS Bernard

**Collège B des autres enseignants :** BISCAY Myriam, HERNANDEZ MARZAL Belen, JOBERT Vanina, NEMOZ-RAJOT Quentin, ROBERT Loïc

**Collège des IATSS :** GODINEAU Guillaume

**Collège des étudiants :** CHABOUD Alexandre, LAGHMADI Rita, GRANJON Louis-Antoine, CAYRE-BIDEAU Barthélémy

**Collège des personnalités extérieures :** CRABOUILLET Justine, LONGUEVAL Jean-Michel, ROBIN Bénédicte

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège des étudiants :** DAHMANI Sofiane par LAGHMADI Rita

**Collège des personnalités extérieures :** BARBIERI Laurent par HERNANDEZ MARZAL Belen

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

BERTRAND Valérie, directrice adjointe des Bibliothèques universitaires - DE BOEVER Eric, directeur du SUAPS - CHALUS SAUVANNET Marie-Christine, chargée de mission entrepreneuriat - DELPLA Isabelle, vice-présidente chargée de la recherche - DONJON Nathalie, représentant VARINARD Christian, directeur de l'IAE - EDOUARD Sylvène, doyenne de la faculté des Lettres et Civilisations - EYRAUD Coralie, représentante de M. le Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes - FABRE Armelle, adjointe à la directrice des affaires financières et des achats - FERRARI-BREEUR Christine, vice-présidente chargée des affaires sociales et de la qualité de vie au travail - GERVASONI Véronique, cheffe de cabinet du président - GRASSART David, directeur de la DNUM - GONTIER Thierry, doyen de la faculté de Philosophie - GOUT Olivier, doyen de la faculté de Droit - KLIQUA Nail, vice-président étudiant à la CFVU du conseil académique - KRIEF Nathalie, vice-présidente chargée de la formation, de la vie étudiante et de l'insertion professionnelle - LEBEAU Tifenn, directrice générale des services adjointe, directrice des ressources humaines - LE NAOUR Laurent, agent comptable - MARMOZ Franck, vice-président en charge des finances et du patrimoine - MARTINI Alessandro, doyen de la faculté des Langues - PASCAL Christophe, vice-président chargé de la formation professionnelle, des partenariats et des relations entreprises - TRAVARD Jérôme, directeur de l'IUT - VERON Sophie représentant JOBERT Manuel, vice-président chargé de l'Europe, des relations internationales et de la francophonie - VILES Mathieu, directeur général des services.

### ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Pascale PERRET, responsable du pôle affaires institutionnelles au sein du service des affaires juridiques, générales et des archives (SAJGA), Emilie PERRIN et Liliana HAQUIN SAENZ, membres du SAJGA.

Le présent procès-verbal a été rédigé par Emilie PERRIN.

**Pascale PERRET** procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le vice-président en charge du conseil d'administration, **Gilles BONNET**, ouvre la séance à 15h19.

### Informations générales

**M. CARPANO** ouvre le conseil d'administration (CA) en souhaitant la bienvenue à deux nouveaux chargés de mission : M. Lucien PERTICOZ en charge de la communication et de la diffusion scientifique et Mme Marie-Christine CHALUS-SAUVANNET en charge de l'entrepreneuriat étudiant.

Il évoque les projets en cours et les dernières réalisations comme le vote des maquettes majeures-mineures en Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU). L'aboutissement de ce travail collaboratif de deux années permettra à l'étudiant de construire un parcours cohérent en fonction de ses aspirations et améliorera son insertion professionnelle. Il remercie les directeurs et doyens des différentes composantes, ainsi que Nathalie KRIEF et Ludovic PAILLET pour ce travail de coordination.

M. CARPANO annonce qu'un Plan Ambition Recherche, mobilisant 2,5 millions d'euros jusqu'en 2025, a été présenté le 9 mai 2023. Ce plan ambitieux et sans précédent qui est salué par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, permettra de financer de nouveaux investissements. Les dotations pour les laboratoires seront augmentées de 60% en moyenne. Un nouveau cadre de travail pour l'incubation de la recherche verra le jour avec la Maison de la Recherche d'ici la fin de l'année 2024. Il tient à remercier particulièrement les vice-présidents Mme Isabelle DELPLA et M. Gilles BONNET pour leur travail de coordination sur ce projet ainsi que son déploiement.

M. CARPANO ajoute qu'un plan de refonte du numérique de plusieurs millions d'euros sera présenté au cours de ce conseil d'administration. Ce plan doit permettre, d'ici 2025, de pallier le retard pris par l'université.

Il informe de la tenue du « Dialogue de performance » avec le Rectorat, pendant lequel la présidence a rappelé les besoins de l'université en termes d'emploi, de formation et d'enjeux transversaux. Il indique par ailleurs que le Rectorat salue le travail et l'engagement des personnels de l'université Lyon 3.

M. CARPANO conclut en évoquant les rebondissements du projet de fusion des universités Lyon 1 et Lyon 2 et espère une clarification rapide afin d'établir une meilleure coopération et de construire un ensemble universitaire cohérent.

Enfin, il signale le travail en cours sur la transformation et les nouveaux statuts de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) pour une meilleure coordination et un appui aux stratégies des établissements. Il espère un accord et un vote de ces nouveaux statuts au sein du conseil d'administration de l'Université de Lyon (UDL) au début du mois de juillet.

**M. BONNET** informe les administrateurs d'un léger aménagement dans l'ordre du jour de la partie A pour des raisons de quorum physique requis pour le vote sur les questions budgétaires.

Il souhaite présenter le budget rectificatif en début de séance en interaction avec la présentation du plan sur le numérique afin d'assurer le bon déroulement de ce vote.

### Partie A – 1. Procès-verbaux du conseil d'administration du 24 mai 2022 et du 14 mars 2023

**M. BONNET** introduit les procès-verbaux du CA du 24 mai 2022 et du 14 mars 2023.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

Les procès-verbaux du CA du 24 mai 2022 et du 14 mars 2023 sont adoptés à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 20
- ✓ Nombre de voix pour : 20
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### Partie A – 2. Budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023

**M. MARMOZ** présente le budget rectificatif n°1 (BR1) de l'exercice 2023 et rappelle qu'il est le résultat d'un ajustement des dépenses et des recettes de l'université.

Il remercie par ailleurs les services de la Direction des affaires financières et des achats (DAFA) pour leur travail sur ce BR.

M. MARMOZ précise l'intégration au BR1 de la notification initiale du ministère avec une recette complémentaire de 357 000 euros par rapport au budget initial.

Il souligne la particularité de ce budget rectificatif avec le financement du plan sur le numérique rendu notamment nécessaire par le retard pris ces dernières années sur les infrastructures et qui nécessite de lourds investissements sur les années à venir. Il était donc indispensable de prendre en compte ce financement rapidement, dès le BR1, afin de débloquer des fonds et d'engager les dépenses. Il présente les enjeux et grandes lignes du financement du plan numérique et invite les administrateurs à poser leurs questions, en profitant de la présence du directeur du Numérique.

Il conclut en indiquant qu'en dépit de ces dépenses, le fonds de roulement de l'université s'élève à 33 millions d'euros, une somme confortable.

**M. GRANJON** demande des précisions sur l'achat des data centers (centres de données) et notamment sur l'investissement financier important qu'ils représentent (700 000 euros) ainsi que leur obsolescence programmée.

**M. GRASSART** répond qu'il est important de différencier la structure des data centers, qui ont un socle prévu pour encaisser les évolutions, et les équipements de sécurité installés à l'intérieur, qui abritent des fonctionnalités qui évoluent dans le temps.

**M. MARMOZ** rappelle que le fonds de roulement est dédié aux dépenses d'investissements et non aux dépenses de personnels. Néanmoins, ces dépenses d'investissement sur le numérique mobiliseront par répercussion fortement les personnels de la Direction du numérique (DNUM).

*En l'absence de question supplémentaire, il est procédé au vote.*

Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2023 est adopté à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstentions :	0

### Partie A – 3. Plan de sécurité numérique (présentation)

**M. BONNET** donne la parole à David GRASSART, directeur de la DNUM, pour présenter ce plan de sécurité et d'accessibilité numériques préalablement présenté en bureau des doyens et directeurs des composantes, et évoqué dans le cadre du BR.

Il ajoute qu'il est important que les administrateurs aient connaissance de tous les éléments concernant ce plan pour avoir une visibilité sur la trajectoire pluriannuelle dans laquelle s'inscrit l'université.

**M. GRASSART** présente le plan de sécurité et d'accessibilité numérique en précisant les investissements sur les infrastructures de production, le réseau filaire et WIFI.

Il souligne l'activité croissante de la lutte contre les cyberattaques et les dommages de plus en plus importants de ces attaques informatiques pour les établissements. L'université est particulièrement ciblée du fait de son grand nombre d'utilisateurs et de données qui sont autant de valeurs marchandes.

Il précise que Lyon 3 subit environ une centaine d'attaques ciblées tous les jours qui ont notamment conduit à deux pénétrations le semestre passé. Il est donc primordial d'avoir un plan global de sécurité numérique afin de garantir le bon fonctionnement de l'établissement qui est très digitalisé.

M. GRASSART rappelle la nécessité d'avoir des données intègres et un équipement de sécurité grâce aux 2 data centers (à la manufacture et sur le site des quais) pensés pour sanctuariser ces données. Le data center est comme un coffre-fort pour les données de l'université. Il garantit une efficacité énergétique et financière ainsi qu'une sécurité de fonctionnement et une disponibilité des applications et des services.

Le budget pour le financement des infrastructures de production (data centers, serveurs, stockage, réseau de data center et équipements de sécurité) s'élève à 2,36 millions d'euros sur 3 ans (de 2023 à 2025).

M. GRASSART explique que le plan de sécurisation numérique bénéficie à l'ensemble du système d'information mais également à l'ensemble des usagers de l'université.

Il ajoute qu'une politique de développement durable est associée au plan de sécurité et d'accessibilité numérique avec notamment une consommation d'énergie contrôlée.

Il poursuit en indiquant que des travaux de rénovation complète des équipements doivent être réalisés dans un délai le plus rapide possible au regard du retard pris en la matière. Le réseau est actuellement insatisfaisant avec de nombreuses interférences.

Il précise que des travaux de câblage sur le site des quais ont d'ores et déjà commencé et cela se poursuivra à un rythme soutenu en 2023, 2024 et 2025 afin d'achever l'ensemble des travaux sur la Manufacture. Concernant le réseau WIFI, l'ensemble des bâtiments sur les quais seront traités en 2023 et la Manufacture sera traitée étage par étage en 2024 et 2025.

L'objectif étant d'obtenir d'ici trois ans un service de qualité avec un excellent taux de satisfaction des usagers grâce à un réseau WIFI adéquat et homogène sur tous les sites de l'université.

Il indique que le budget consacré au réseau filaire et WIFI s'élève à 2,28 millions d'euros afin d'assurer une parfaite performance, couverture, adéquation aux usages, qualité du temps de réponse et disponibilité pour les équipements des usagers.

Il souligne également l'accompagnement de proximité dans ce projet d'établissement avec une réservation des espaces pédagogiques en amont, une prise en compte des structures touchées et un accompagnement personnalisé (dispositif de télétravail spécifique, espaces de coworking mis à disposition).

M. GRASSART conclut en remerciant les différents services (DGS, DNUM, DEVU, DRH, DIL, SHS, COM) qui ont travaillé de manière coordonnée et productive, ainsi que l'université pour sa confiance et son soutien financier.

**M. BONNET** remercie M. GRASSART pour la clarté de sa présentation et ajoute que même si le plan numérique a été évoqué de nombreuses fois lors de différents CA, il était opportun de faire une présentation complète ce jour avec le BR1 qui inaugure le financement d'actions pluriannuelles.

Il poursuit sur la nécessité du chantier de rénovation sur les réseaux filaire et WIFI afin de sécuriser les données et les applications.

Il souligne la cohérence de ce plan numérique dans la conduite des différentes étapes des travaux afin d'optimiser la qualité du service aux usagers.

**M. NEMOZ RAJOT** remercie M. GRASSART pour sa présentation très complète.

Il souhaite indiquer que le bâtiment administratif de la faculté de droit à la Manufacture n'a pas de réseau pour les téléphones portables et demande si une amélioration rapide est possible.

**M. GRASSART** répond qu'il a donné une vision globale et que la situation n'est pas mauvaise partout sur la Manufacture.

Il rappelle l'objectif d'avoir des équipements optimaux d'ici trois ans qui résorberont ce genre de problème.

D'ici là, si ce souci est lié à un câblage défectueux, il faudra attendre la réfection du câblage. Il explique que la structure du bâtiment de la Manufacture elle-même peut impacter la téléphonie.

Il indique que dorénavant les téléphones mobiles professionnels acquis par l'université sont capables de router les appels GSM sur le WIFI, ce qui peut en partie résoudre ce problème.

**M. GRANJON** comprend que l'université investit massivement pour un réseau WIFI de qualité mais demande si la situation changera réellement avec des réseaux concurrents qui perdurent.

**M. GRASSART** répond que la situation changera car lors de la rénovation du WIFI sur l'ensemble du campus, tous les espaces collaboratifs posséderont des bornes WIFI particulièrement élaborées pour lutter contre les réseaux concurrents.

**M. BONNET** complète en ajoutant que cela met en relief la nécessité de faire un effort de communication à l'égard des usagers et des personnels.

*En l'absence de questions supplémentaires, M. BONNET passe au point suivant.*

*Mme Bénédicte ROBIN se déconnecte.*

*Mme Vanina JOBERT se déconnecte et donne son pouvoir à Mme Myriam BISCAY.*

### Partie A – 4. Lettre d'orientation stratégique et de moyens pour l'exercice 2024

**M. MARMOZ** ouvre le débat d'orientation budgétaire pour 2024 en présentant la lettre d'orientation stratégique et de moyens.

Cette lettre fixe le contexte, les priorités pour l'exercice 2024 et la soutenabilité budgétaire.

Il souligne le rôle des partenaires de l'université comme l'Etat, la région Auvergne-Rhône-Alpes et la Métropole de Lyon.

M. MARMOZ rappelle que figurent parmi les priorités de l'université : le devoir d'assurer une mission de service public et la garantie de mise en œuvre des chantiers stratégiques.

Un effort financier important sera dédié à la recherche (Plan ambition recherche 2025, Maison de la recherche) et à la formation (soutien à la mise en place du Bachelor universitaire de technologie BUT, réforme majeures / mineures pour le premier cycle de licence).

Il ajoute que la vie étudiante est également au cœur des priorités avec une meilleure orientation, une lutte contre la précarité étudiante et une politique culturelle et sportive.

Il informe de la nécessité de garantir la mise en œuvre de chantiers stratégiques tels que la transition écologique, le volet numérique et les ressources humaines (conférence sociale).

Concernant la soutenabilité de ce projet budgétaire pour 2024, l'université peut compter sur la dotation de l'Etat et le développement de ses ressources propres (apprentissage et formation continue).

M. MARMOZ conclut en informant du démarrage au mois de juin des Conférences d'orientations stratégiques et de moyens (COSMO) avec pour objectif une meilleure coordination avec la campagne d'emploi et de nouveaux centres de responsabilité budgétaire comme le Centre de compétences en langues et le Service général de la transition écologique.

Il rencontrera prochainement les doyens et directeurs des différentes composantes pour ce travail de coordination.

Enfin, il remercie Mathieu VILES pour son aide sur la rédaction de ce document.

**M. BONNET** précise que la présidence n'est pas tenue de soumettre au vote cette lettre d'orientation qui est un document politique d'orientation générale mais que par souci

démocratique et puisque le débat a été proposé et toutes les informations transmises aux administrateurs, il propose de soumettre cette lettre au vote du CA afin que l'assemblée puisse s'exprimer sur ce document qui engage l'université dans ses orientations budgétaires.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

La lettre d'orientation stratégique et de moyens pour l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

M. Jean-Michel LONGUEVAL quitte la salle.

### **Partie A – 5. Cadeaux aux personnels et manifestations de sympathie à l'occasion d'évènements particuliers**

**M. BONNET** précise que ce point a déjà fait l'objet d'un examen en comité social d'administration de l'établissement (CSAE) le 16 mai 2023 ainsi qu'en bureau des doyens et directeurs.

**M. MARMOZ** explique qu'il s'agit de l'actualisation d'une délibération du 15 mars 2022 qui permet la délivrance de cadeaux de fin d'année aux personnels.

Les doyens et directeurs des composantes ont demandé une réévaluation du plafond tarifaire pour ces cadeaux en raison du contexte d'inflation.

Une augmentation est donc proposée (5 euros d'augmentation pour 30 euros de cadeaux) après une étude d'impact sur l'établissement. Il précise qu'il n'y a pas de changement dans la politique de ressources humaines pour l'attribution de ces cadeaux mais qu'il s'agit seulement d'une actualisation de la somme.

Il informe qu'entre 90 000 et 100 000 euros sont dépensés chaque année pour l'ensemble des cadeaux dans le cadre de l'établissement.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

La réévaluation du plafond des dépenses annuelles pour les cadeaux aux personnels et les manifestations de sympathie à l'occasion d'évènements particuliers est adoptée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 18
- ✓ Nombre de voix pour : 18
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

M. Jean-Michel LONGUEVAL revient dans la salle.

### Partie A – 6. Politique de restauration

**M. MARMOZ** présente la réévaluation des tarifs de restauration, liée au contexte d'inflation et à un dialogue avec les composantes, avec une augmentation de 5 euros proposée pour les déjeuners (classiques ou exceptionnels).

Il précise que ces plafonds pour les déjeuners n'avaient pas été modifiés depuis 2019.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

La réévaluation des plafonds de prise en charge des déjeuners est adoptée à l'unanimité par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### Partie A – 7. Calendrier universitaire 2023-2024

**M. BONNET** précise que le calendrier universitaire 2023-2024 a été examiné en CFVU et CSAE le 16 mai 2023 et présenté en bureau des doyens et directeurs.

**Mme KRIEF** présente le calendrier pour l'année universitaire 2023-2024 en précisant qu'il respecte les contraintes, à savoir les dates des congés et les rentrées différenciées de chaque composante.

Elle ajoute que ce calendrier permet d'avoir un cadrage général pour l'année à venir.

Mme KRIEF informe que le point relevé l'année dernière, avec les rentrées précoces de certaines composantes au mois d'août et les problèmes d'organisation et d'accueil engendrés, a bien été pris en compte dans l'élaboration de ce calendrier.

Elle indique qu'une fois ce document global présenté en CA, un calendrier spécifique à chaque composante sera envoyé aux intéressés.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

Le calendrier universitaire 2023-2024 est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 8. Protocole transactionnel**

**M. VILES** explique que dans le cadre de travaux pédagogiques encadrés, un étudiant a utilisé une photographie sur internet qui n'était pas libre de droits et sans le consentement de son auteur. La société qui représente l'auteur de la photographie est intervenue auprès de l'université afin de faire retirer sa publication et d'obtenir réparation du préjudice subi.

Afin d'éviter un procès coûteux en temps et en argent, et comme le permet la réglementation, une transaction de 359 euros au bénéfice de la société est envisagée. Cette somme est conforme aux usages pour ce type de litige.

Il ajoute qu'une campagne de sensibilisation au sein de l'université est nécessaire pour prévenir ce type de situation à l'avenir.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

Le protocole transactionnel est adopté à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 9. Remises commerciales et remises gracieuses**

**M. LE NAOUR** présente aux administrateurs les remises commerciales et les remises gracieuses qui concernent toutes l'Institut d'administration des entreprises (IAE).

Il informe des avis rendus par la composante et lui-même pour chaque remise.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

La demande de remise commerciale d'un montant de 5200,10 euros (n° facture 210051561) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 15
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La demande de remise commerciale d'un montant de 717,81 euros (n° facture 210050884) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 15
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La demande de remise gracieuse d'un montant de 9500 euros (n° facture 210042052 et 210043332) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 15
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La remise gracieuse partielle d'un montant de 4 511,06 euros (n° facture 210043675) est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour partiellement : 13
- ✓ Nombre de voix pour : 4
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La remise gracieuse partielle d'un montant de 2 850 euros (n° facture 210050049) est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour partiellement : 12
- ✓ Nombre de voix pour : 4
- ✓ Nombre de voix contre : 1
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La demande de remise gracieuse d'un montant de 3750 euros (n° facture 210052424) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 17
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La remise gracieuse partielle d'un montant de 1 575 euros (n° facture 210053330) est adoptée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour partiellement : 12
- ✓ Nombre de voix pour : 4
- ✓ Nombre de voix contre : 1
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La demande de remise gracieuse d'un montant de 9500 euros (n° facture 210055443) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 15
- ✓ Nombre de voix pour : 2
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

La demande de remise gracieuse d'un montant de 6120 euros (n° facture 210055909) est rejetée à la majorité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 17
- ✓ Nombre de voix pour : 0
- ✓ Nombre d'abstentions : 2

### **Partie A – 10. Désignation du commissaire aux comptes**

**M. VILES** rappelle que conformément au code de l'éducation, la désignation du commissaire aux comptes doit être soumise au vote des membres du CA.

Il indique que les comptes de l'établissement sont tenus de faire l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes indépendant afin de certifier leur régularité et leur sincérité.

Quatre cabinets de commissaires aux comptes ont répondu à la sollicitation de l'université et suite à l'analyse de ces quatre offres, le cabinet KPMG, en la personne de monsieur Philippe GATTA, a été retenu pour les exercices 2023 à 2028.

Cette analyse a été réalisée selon trois critères : adaptation de la méthodologie au contexte de l'établissement, stabilité et qualification des équipes dédiées pour la réalisation des prestations, prix total pour la durée de la mission.

Si le contenu des différentes offres ne peut être publié au regard d'éléments pouvant toucher au secret des affaires, il se tient disponible pour d'éventuelles questions ou observations.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

La désignation du commissaire aux comptes est adoptée à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

### **Partie A – 11. Modalités d'élection des grands électeurs au CA de la COMUE (collège 6 des représentants des usagers)**

**M. CARPANO** précise que le CA de la ComUE est composé de représentants des enseignants, des chefs d'établissements, des étudiants et des personnels administratifs.

Il espère que suite à la révision des statuts de la ComUE, ces modalités d'élection seront simplifiées et permettront à tous les administrateurs par collège d'être directement grands électeurs.

**Mme PERRET** précise que les grands électeurs élus ce jour en CA éliront à leur tour les représentants des usagers au CA de la ComUE, par vote électronique, en juin 2023. Elle explique le processus d'élection des grands électeurs au CA de la ComUE en détaillant les différentes étapes. Ce processus d'élection se fait en deux temps avec la soumission aux administrateurs des modalités d'élection puis un vote par scrutin plurinominal à deux tours par et parmi les représentants étudiants titulaires élus au CA.

Elle ajoute que les candidatures peuvent être déclarées jusqu'à la présente séance du CA.

Il est soumis aux administrateurs les modalités suivantes pour l'élection des grands électeurs au CA de la ComUE :

Les quatre grands électeurs de l'université Jean Moulin sont désignés au scrutin plurinominal à deux tours, par et parmi les représentants titulaires élus au conseil d'administration, au sein de la catégorie 6.

Le scrutin se déroulera ensuite lors de la même séance du CA.

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

Les modalités d'élection des grands électeurs au CA de la ComUE (collège 6 des représentants des usagers) sont adoptées à l'unanimité des membres par :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 19
- ✓ Nombre de voix pour : 19
- ✓ Nombre de voix contre : 0
- ✓ Nombre d'abstention : 0

**Partie A – 12. Élection des grands électeurs au CA de la COMUE (collège 6 des représentants des usagers)**

**Mme PERRET** rappelle que seuls les élus étudiants titulaires au CA peuvent être candidats et voter pour cette élection à bulletin secret.

**M. CARPANO** demande quels sont les candidats et recueille quatre candidatures sur une liste bloquée : Alexandre Chaboud, Barthélémy Cayre-Bideau, Rita Laghmadi, Louis-Antoine Granjon.

**Mme PERRET** annonce les résultats avec une majorité absolue pour la liste des quatre candidats.

Les grands électeurs de l'université Jean Moulin élus par et parmi les membres titulaires du conseil d'administration de la catégorie 6, sont les suivants :

- M. Barthélémy CAYRE-BIDEAU avec 5 voix
- M. Alexandre CHABOUD avec 5 voix
- M. Louis-Antoine GRANJON avec 5 voix
- Mme Rita LAGHMADI avec 5 voix

**M. CARPANO** félicite les étudiants et souligne l'importance de leur rôle pour l'élection des usagers au CA de la ComUE.

*M. Bernard HOURS se déconnecte et donne procuration à M. Gilles BONNET.*

**Partie B – 1. Organisation pédagogique**

**M. BONNET** présente les points de la partie B, pour l'essentiel déjà examinés et votés en CFVU du 16 mai 2023 : le bilan CVEC 2022 ; les tarifs des diplômes d'établissement 2023-2024 ; la bonification « Solidarité-Handicap » ; les points relatifs au SGRI, au service des sports, à la faculté de droit, à l'IAE ; la nouvelle dénomination Master et DU de la faculté de philosophie ; les tarifs 2023-2024 FC3 et les tarifs DU « Enjeux et dynamiques de la transition écologique » porté par Service général de la transition écologique (SGTE) ; les montants de rémunération des intervenants de formation continue à l'IAE.

*En l'absence de question, M. BONNET passe à la présentation des conventions soumises à l'approbation des administrateurs.*

**Partie B – 2. Convention pour approbation**

**M. BONNET** présente les six conventions pour approbation et souligne que trois conventions s'inscrivent dans le domaine de la recherche.

**M. VILES** précise que la convention sur les modalités d'accès des étudiants à la Bibliothèque Diderot de l'École normale supérieure de Lyon (ENS) pour les étudiants et personnels de l'université de Lyon 3 a fait l'objet de nombreux échanges entre les différentes parties avant d'aboutir à un document final satisfaisant pour l'université Lyon 3. Ce document garantit en effet un accès physique et à distance complet pour les étudiants dans les mêmes conditions que pour les étudiants et personnels de l'ENS. Une dernière formulation de l'article 3 a aussi été proposée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, laquelle ne remet pas en cause l'économie générale de la convention.

**Mme BERTRAND** appelle les étudiants et les enseignants à lui faire remonter les éventuelles difficultés d'accès aux collections afin d'intervenir si besoin.

*Mme Rita LAGHMADI, qui porte la procuration de M. Sofiane DAHMANI, quitte la salle.*

*M. Alexandre CHABOUD se déconnecte.*

*En l'absence de question, il est procédé au vote.*

L'ensemble des points de la partie B (organisation pédagogique et conventions pour approbation) est approuvé à l'unanimité des membres par :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	16
✓ Nombre de voix pour :	16
✓ Nombre de voix contre :	0
✓ Nombre d'abstention :	0

### Partie C – 1. Arrêtés de suspension d'enseignements ou d'activités

**M. BONNET** informe les administrateurs que trois arrêtés de suspension d'activités ont été pris dans le cadre du mouvement social contre la réforme des retraites et qu'ils doivent être portés à l'information des membres du CA conformément au code de l'éducation. Trois journées sont concernées : les 23, 28 mars et 6 avril 2023.

### Partie C – 2. Conventions pour information

**M. BONNET** introduit les 47 conventions et 12 avenants pour information. Il rappelle le rôle important des conventions pour le bon fonctionnement de l'université.

*En l'absence de questions, M. BONNET propose de passer aux questions diverses.*

### Questions diverses

*En l'absence de questions diverses, M. BONNET propose de clore le CA.*

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 18h08.

Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
le premier vice-président, chargé du conseil d'administration,  
du pilotage et de la stratégie numérique



**Gilles BONNET**